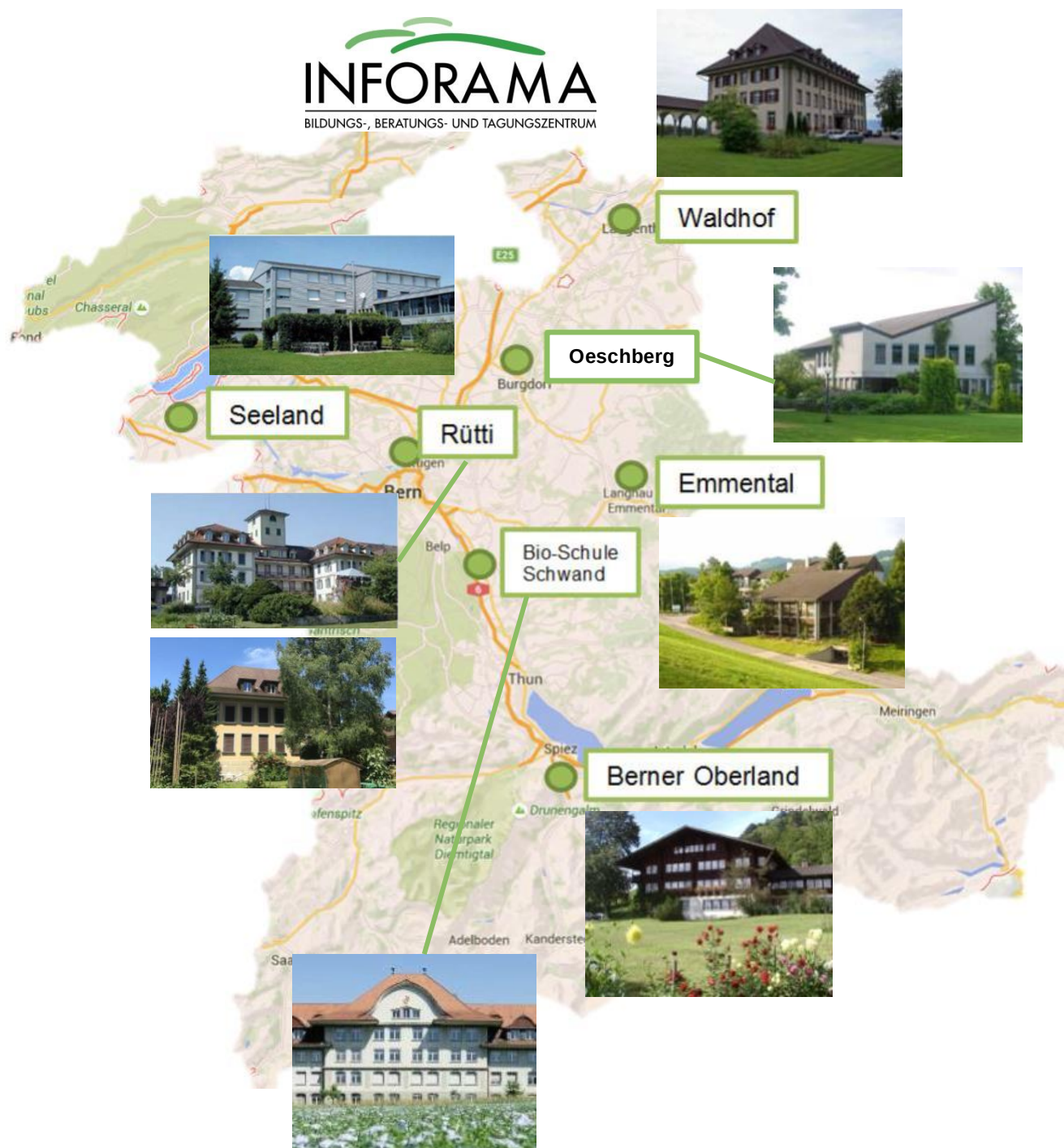


Appendice au plan stratégique régional d'exploitation et au plan directeur INFORAMA

État au 21 février 2022

Auteurs : Kevin Koch (directeur de l'INFORAMA), Roger Lehmann (BPL), Frank Röthenmund (GP à l'OIC)



Sommaire

1.	Introduction	5
2.	Chronologie	6
3.	Estimations révisées des coûts déterminés par l'OIC	6
3.1	Régularisations OIC	6
3.2	Coûts	7
3.3	Variante « Statu quo »	7
3.3.1	Coûts selon le plan stratégique régional d'exploitation	7
3.3.2	Coûts révisés	8
3.4	Variante « Centres de compétences »	8
3.4.1	Coûts selon le plan stratégique régional d'exploitation	8
3.4.2	Coûts révisés	9
4.	Résultats du calcul des coûts complets	9
5.	Avantages supplémentaires de la variante « Centres de compétences »	11
6.	Résumé	12

Abréviations

OIC	Office des immeubles et des constructions du canton de Berne
CDP	Comité directeur du projet
SUP	Surface utile principale
PEA	Plan d'entretien annuel

1. Introduction

L'INFORAMA est une division de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne (OAN). En tant que centre de formation, de vulgarisation et de conférence, l'INFORAMA remplit de nombreuses tâches. Avec leurs infrastructures, les différents sites de l'INFORAMA se consacrent chacun à un éventail de cursus relevant de la formation initiale (y c. la maturité professionnelle), de la formation professionnelle supérieure ainsi que de la formation continue dans les domaines de l'agriculture, de l'économie familiale rurale, des professions équestres et des cultures maraîchères. Par ailleurs, les conseillères et conseillers du service de vulgarisation agricole aident à résoudre les questions ayant trait à l'exploitation, aux techniques de production ou aux aspects sociaux qui se posent à l'agriculture et à l'économie familiale rurale bernoises.

Les exigences actuelles et futures établies par la Stratégie des locaux scolaires 2030 sont loin d'être satisfaites par les locaux dont disposent les bâtiments de l'INFORAMA. De plus, la dissémination des sites occupés par l'INFORAMA entrave son bon fonctionnement, sa gestion, son développement et l'adoption d'une culture d'entreprise partagée. Un constat d'inefficacité s'impose dès lors et il n'est plus envisageable de maintenir la configuration actuelle.

Au vu des fonds à engager pour moderniser cet ensemble, un examen exhaustif des sites et des bâtiments doit être effectué afin de déterminer quels sites et quelles modalités sont à retenir pour cibler au mieux les investissements et les mesures d'entretien à réaliser dans les infrastructures. Le présent plan stratégique régional d'exploitation représente une base de planification au long cours sur laquelle fonder un classement par ordre de priorité des investissements à effectuer à moyen et à long terme, dans l'esprit du mandat confié par le Conseil-exécutif consistant à « investir au bon moment et au bon endroit ».

Objectifs

Une analyse des atouts et des faiblesses a permis de dégager et de classer les exigences à remplir par les futures infrastructures ainsi que les objectifs fondamentaux, les lignes directrices stratégiques et les critères d'évaluation. Plusieurs variantes ont été élaborées sur cette base, dont les solutions à l'extrême opposé : « Statu quo – degré minimal de modification » (investissement minimal sur tous les sites) et « Centralisation – degré maximal de modification » (concentration de l'investissement sur un site unique). Une troisième variante, portant sur les « Centres de compétence », s'appuie sur les particularités du terroir agricole bernois, subdivisé en trois zones de végétation, ainsi que sur les partenariats actuels et les perspectives en la matière pour les systèmes d'innovation et de gestion des connaissances dans le domaine agricole.

Évaluation des variantes

2. Chronologie

Le plan stratégique régional d'exploitation et les trois variantes présentées (statu quo, centres de compétences et centralisation) ont fait l'objet de la séance du CDP du 23 novembre 2020 et d'une réunion de coordination le 2 février 2021. Il a été adopté sous réserve que les coûts immobiliers liés à chacune des variantes seront complétés. CDP 2020/2021

Les frais liés à la remise en état des bâtiments et aux infrastructures des six sites actuels ont été définis par l'OIC à titre d'estimation sur la base de la période d'observation 2022- 2051. Les mesures et les estimations de coûts tirées du plan stratégique régional d'exploitation ont été dûment complétées. Un bureau externe spécialisé dans les constructions a évalué et confirmé leur plausibilité.

Les coûts confirmés ont été intégrés dans l'ordre de priorité des constructions. Priorité des constructions /PII
Les coûts globaux seront pris en compte dans le plan d'investissement intégré du canton (PII) 2023.

En sa qualité de mandant, Christoph Ammann a décidé en juin 2021 que la variante « Centralisation » ne sera pas poursuivie et que seules les variantes « Statu quo » et « Centres de compétences » devraient donc subir un examen plus approfondi. Juin 2021
Décision sur les variantes « Statu quo » et « Centres de compétences »

Un calcul des coûts complets a été effectué pour les deux variantes susmentionnées. Cette opération a permis de comparer de façon encore plus précise les investissements et les coûts de remise en état, compte tenu des coûts d'exploitation. Examen plus approfondi / calcul des coûts complets

Les résultats du calcul des coûts complets ont été présentés au mandant le 31 janvier 2022, qui les a approuvés. Ces résultats sont documentés dans le présent appendice au plan stratégique régional d'exploitation.

3. Estimations révisées des coûts déterminés par l'OIC

Le calcul des coûts complets susmentionné pour les deux variantes a été effectué sur la base des montants des investissements et des remises en état obtenus après révision et précision. Dans les sections suivantes, les coûts d'investissement présentés dans le plan stratégique régional d'exploitation apparaissent toujours en premier ; ils sont suivis des coûts d'investissement révisés et des coûts de remise en état calculés à titre supplémentaire.

3.1 Régularisations OIC

Pour établir ses estimations de coûts, l'OIC a procédé aux régularisations usuelles suivantes : Régularisations OIC

La période d'observation va de 2022 à 2051

- Aucun coût de remise en état n'est saisi au titre des biens immobiliers qui seront abandonnés (pour cause de déménagement dans des locaux neufs).
- Les désinvestissements ne sont pas pris en compte puisque l'INFORAMA n'est pas l'utilisateur principal des sites d'Oeschberg à Koppigen et de Waldhof à Langenthal.
- Les investissements consentis au titre des biens immobiliers afferlés liés aux sites de Rütli et Hondrich ont été pris en compte.
- Estimations des coûts : +/- 30%
- Les coûts d'entretien étant couverts par le crédit-cadre PEA, ils ne font pas partie des estimations des coûts.

3.2 Coûts

Les coûts de remise en état comprennent ceux qui résultent de la rénovation et du maintien des infrastructures existantes (ex. : variante « Centres de compétences » Rütli : CHF 98,1 mio).

Les coûts d'investissement correspondent à la somme des coûts liés aux bâtiments à construire selon les variantes (ex. : variante « Centres de compétences » Rütli : CHF 49,0 mio).

3.3 Variante « Statu quo »

La variante « Statu quo » préconise des investissements uniquement dans des surfaces supplémentaires consacrées à la « formation » (salles de formation sans affectation particulière, pic hivernal, administration). SUP actuelle : 16 700 m² ; SUP prévue : 17 741 m².

Variante « Statu quo »

3.3.1 Coûts selon le plan stratégique régional d'exploitation

Investissements	
Rütli	4 965 000
Seeland	1 005 000
Oberland bernois	1 005 000
Somme d'investissements brute	6 975 000
Coûts annuels	
Amortissements/an :	279 000
Intérêts/an :	52 313
Coûts d'exploitation/an :	121 797
Total des coûts annuels	453 110

Tableau 1 : calcul des coûts pour la variante « Statu quo » (OIC)

3.3.2 Coûts révisés

Coûts de remise en état	
Rütti	98 100 000
Seeland	20 500 000
Oberland bernois	33 800 000
Emmental	20 000 000
Coûts de remise en état bruts	172 400 000
Investissements (y. c. réserves nécessaires)	
Rütti	6 500 000
Seeland	10 800 000
Oberland bernois	4 000 000
Somme d'investissements brute	21 300 000
Variante « Statu quo »	193 700 000

Tableau 2 : calcul des coûts révisé pour la variante « Statu quo » (OIC)

3.4 Variante « Centres de compétences »

Pour la variante « Centres de compétences », les activités sont centralisées sur le site de Rütti (moyennant des investissements de remplacement) et les infrastructures modernisées sur les sites de l'Oberland bernois et du Seeland. SUP : 22 940 m².

Variante « Centres de compétences »

3.4.1 Coûts selon le plan stratégique régional d'exploitation

Investissements	
Rütti	37 750 000
Seeland ¹	330 000
Oberland bernois	5 590 000
Somme d'investissements brute	43 670 000
Coûts annuels	
Amortissements/an :	1 747 000
Intérêts/an :	328 000
Coûts d'exploitation/an :	762 000
Total des coûts annuels	2 837 000

Tableau 3 : calcul des coûts pour la variante « Centres de compétences » (OIC)

¹ La réfection déjà prévue du site du Seeland n'a pas été intégrée au présent calcul ; voir le chapitre concernant les mesures d'entretien et de rénovation des sites existants selon le plan stratégique régional d'exploitation.

3.4.2 Coûts révisés

Coûts de remise en état	
Rütti	98 100 000
Seeland	20 500 000
Oberland bernois	33 800 000
Coûts de remise en état bruts	152 400 000
Investissements (y. c. réserves nécessaires)	
Rütti	49 000 000
Seeland	12 800 000
Oberland bernois	4 000 000
Somme d'investissements brute	65 800 000
Variante « Centres de compétences »	218 200 000

Tableau 4: calcul des coûts révisé pour la variante « Centres de compétences » (OIC)

4. Résultats du calcul des coûts complets

Un calcul exhaustif des coûts complets a été établi pour les deux variantes restantes.

Les deux variantes ont ensuite été examinées sous l'angle du **compte d'investissements (CAPEX)**. Si la variante « **Centres de compétences** » est retenue, le canton de Berne devra déboursier un montant supplémentaire de **24,5 millions de francs** par rapport à ce que requerrait la mise en œuvre de la variante « Statu quo ». Même la variante « **Statu quo** » requiert pour la même période **quelque 200 millions de francs** alors qu'elle implique presque exclusivement du maintien de la valeur et qu'elle n'apporte pas de **plus-value ou d'avantage supplémentaire notable**.

	Période d'observation : 2022 - 2051			
		1) Statu quo	2) Centres de compétences	Différence
CAPEX	Remise en état	172 400 000	152 400 000	- 20 000 000
	Investissements (nouvelles constructions)	21 300 000	65 800 000	+ 44 500 000
	TOTAL	193 700 000	218 200 000	+ 24 500 000

Tableau 5 : besoins financiers des variantes « Statu quo » et « Centres de compétences »

Les éléments qui suivent ressortent du **compte d'exploitation (OPEX)**. La réduction du nombre de sites visés par la variante « **Centres de compétences** » fait **amplement baisser les coûts relatifs à l'exploitation des bâtiments**, en raison d'**amortissements considérablement réduits**, et de **coûts d'exploitation plus limités** (Bâtiments et sites [pour l'INFORAMA] ainsi qu'entretien et approvisionnement / élimination [dans les deux cas pour l'OIC]). En outre, la variante entraîne des **effets de synergie**, puisque certaines fonctions ne seront plus pourvues deux fois et que des tâches pourront être réalisées plus efficacement (en particulier dans la formation à l'économie familiale rurale ainsi que par les secrétariats et les agentes et agents d'exploitation).

Dans la période d'observation considérée, l'**exploitation des centres de compétences** coûtera **18,7 millions de francs** de moins au canton que ne coûterait ce poste si le statu quo était maintenu.

Période d'observation : 2022 - 2051				
		1) Statu quo	2) Centres de compétences	Différence
OPEX	Amortissements	107 742 000	102 055 000	- 5 687 000
	Coûts salariaux liés à l'exploitation (INFO)	159 041 000	153 618 000	- 5 423 000
	Bâtiments et sites (INFO)	40 304 000	36 221 000	- 4 083 000
	Entretien	28 814 000	27 513 000	- 1 301 000
	Approvisionnement/élimination	6 931 000	4 747 000	- 2 184 000
	TOTAL	342 832 000	324 154 000	- 18 678 000

Tableau 6 : coûts d'exploitation des variantes « Statu quo » et « Centres de compétences »

5. Avantages supplémentaires de la variante « Centres de compétences »

En complément au calcul des coûts complets, les deux variantes ont été comparées du point de vue de leur utilisation et utilité. Le tableau ci-après expose les avantages présentés par la variante « Centres de compétences » dans les domaines suivants :

- Finances
- Infrastructures
- Positionnement de l'INFORAMA
- Organisation et direction de l'INFORAMA

Aspects financiers	• Le regroupement géographique des offres permet de créer des effets de synergie (≠ infrastructures spéciales à double et trop peu utilisées). • La concentration des investissements sur trois sites INFORAMA permet de doter ces derniers de locaux modernes, adéquats et flexibles pour les cours de formation et de perfectionnement. • Créatrice de forte valeur ajoutée, la branche maraîchère pourra se doter d'infrastructures de formation et de perfectionnement évolutives. • Durant la période concernée (2022-2051), le canton de Berne devra trouver 24,5 millions de francs s'il souhaite mettre en œuvre la variante « Centres de compétences » plutôt que d'en rester au statu quo. Il en retirera toutefois une plus-value considérable, que ce soit au niveau du développement ou du positionnement de l'INFORAMA. • Durant la même période, la variante « Centres de compétences » permettra en revanche de faire baisser les coûts d'exploitation de l'INFORAMA de plus de 18 millions de francs.
Aspects infrastructurels	• Le fait de concentrer les investissements permettra de doter les sites de l'INFORAMA de locaux modernes, adéquats et flexibles pour la formation et le perfectionnement. • Tous les sites de l'INFORAMA disposeront d'infrastructures flexibles et évolutives (également pour d'autres utilisatrices et utilisateurs).

Positionnement de l'INFORAMA	• La concentration des investissements sur trois sites aisément accessibles rapprochera l'INFORAMA de sa clientèle. • Les stations d'essais « Agriculture de montagne et d'alpage » et « Cultures maraîchères » conféreront un rayonnement national, voire international à l'INFORAMA. • Des partenariats stratégiques d'importance nationale, voire internationale seront conclus ou développés (Agroscope, HAFL, VetSuisse...). • Un équilibre est recherché entre la concentration des synergies et l'ancrage local. • Si le profil des sites est clair, le positionnement de l'INFORAMA le sera également.
Organisation et gestion de l'INFORAMA	• Le travail d'équipe sera facilité (INFORAMA en tant qu'entité globale). • Si le profil des sites est clair, le positionnement de l'INFORAMA le sera également. • Le transfert de connaissances entre la recherche, la formation et la vulgarisation sera facilité. • La conclusion de partenariats avec l'économie privée et les associations sera facilitée. • La gestion du savoir sera facilitée (INFORAMA en tant qu'organisation d'expertise).

Illustration 1 : Avantages de la variante « Centres de compétences »

6. Résumé

En dépit d'un investissement financier légèrement plus élevé, la variante « Centres de compétences » offre au canton de Berne et plus particulièrement à l'INFORAMA une plus-value indéniable.

Cette plus-value est nettement établie par les avantages supplémentaires décrits ci-dessus et renforcée par les coûts d'exploitation moindres liés à la variante « Centres de compétences ».

Pour toutes les raisons qui précèdent, l'équipe de projet et le comité directeur du projet proposent au comité de pilotage de retenir la variante « Centres de compétences » et de la soumettre à un examen approfondi.